

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2025/63

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 4 Décembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 18 ; Nombre de votants : 20

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA – M. CAVALIERE – Mme CUEILLENS - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN – Mme LAPLANE-SOTUM –M. ROSELL - Mme MASSAROTTO - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme COUDERC à Mme FAUCHE - M. GEYRES à M.GUICHARD.

Excusés : - Mme MESERLI - Mme KLUCZYNSKI - M. CAUQUIL

Objet : Budget Communal : autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026.

Dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2026 et en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors dette, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'autorisation portera sur les montants et les affectations nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services. Ces montants devront être inscrits au budget primitif.

Montants et affectations par type de dépenses

Dépenses d'investissement

Budget Principal :

Chapitre/art.	Libellé	Crédits ouverts en 2025 (BP+BS+DM) hors RAR 2024	Limite des crédits avant vote BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	315 616,60 €	78 904,15 €
c/2031 - Frais d'études		298 433,60 €	74 608,40 €
c/2051 - Concessions et droits similaires		17 183,00 €	4 295,75 €
21	Immobilisations corporelles	473 224,73 €	118 306,18 €
c/2111 – Terrains nus		0,00 €	0,00 €
c/2121 – Plantations d'arbres et arbustes		641,00 €	160,25 €
c/21314 – Bâtiments culturels et sportifs		0,00 €	0,00 €
c/21351 – Bâtiments publics		0,00 €	0,00 €
c/2152 - Installations de voirie		24 897,00 €	6 224,25 €
c/21534 - Réseaux électrification		1 660,00 €	415,00 €

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de transmission en préfecture et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

c/21538 – Autres réseaux	13 138,00 €	3 284,50 €
c/2158 - Autres Installation, matériel et outillage tech.	238 584,00 €	59 646,00 €
c/21828 – Autres matériels de transport	154 486,00 €	38 621,50 €
c/21831 - Matériel informatique scolaire	2 813,00 €	703,25 €
c/21848 – Autres matériel de bureau et mobiliers	0,00 €	0,00 €
c/2188– Autres immobilisations corporelles	37 005,73 €	9 251,43 €
23 Immobilisations en cours	3 120 586,22 €	780 146,55 €
c/ 2313 - Constructions	1 383 156,59 €	345 789,14 €
c/ 2315 - Installation, matériel et outillage tech.	1 737 429,63 €	434 357,41 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Mme le Maire :

- D'autoriser à engager, liquider et mandater dans la limite des montants énumérés ci-dessus des dépenses d'investissement.
- De Dire que les crédits faisant l'objet de la présente délibération seront inscrits au budget primitif 2026.

Publié le 16 décembre 2025

Le 12 Décembre 2025

En Préfecture le 16 décembre 2025

Madame le Maire,
Barbara NETO

Pour extrait certifié conforme,

